

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sabrina ARENA (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Thomas LAROCHE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00320

MANDATS SPECIAUX – Remboursement de frais de déplacement

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-14 et L. 2123-18.

CONSIDERANT que les fonctions de président, vice-président, conseiller délégué et conseiller communautaire donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux qui peuvent leur être confiés par le Conseil Communautaire.

CONSIDERANT que les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

CONSIDERANT que les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

CONSIDERANT que les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la communauté sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil Communautaire. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE pour la durée du mandat, de rembourser aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives, les dépenses de transport et de séjour (déplacement, hébergement et restauration) des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés.
- AUTORISE Monsieur le président, à titre dérogatoire et en cas d'urgence avérée, à conférer un mandat spécial à un élu, sous réserve d'une approbation du Conseil Communautaire à la plus prochaine séance.
- AUTORISE Monsieur le président à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus communautaires visés par la présente délibération
- DECIDE d'imputer la dépense en résultant sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté pour les exercices 2026 et suivants.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

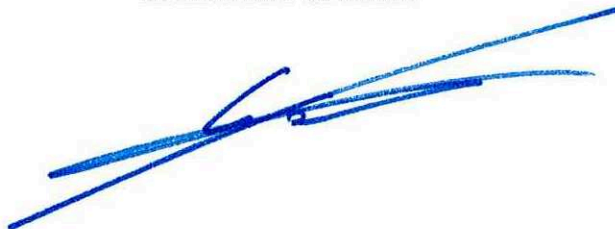
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sabrina ARENA (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Thomas LAROCHE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00321

MANDATS SPECIAUX - Déplacements accomplis par les élus de la communauté d'agglomération dans l'exercice de leurs fonctions - Modalités de prise en charge - 36ème convention des intercommunalités de France 2026

VU les articles L.5211-13, L.5211-14 et D.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les modalités de remboursement,
VU la délibération n° DEL2017-064 relative à l'adhésion de Thonon Agglomération à l'ADCF,
VU la délibération n° CC2026.00320 relative aux mandats spéciaux,
VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 15 juillet 2026.

Conformément à la délibération relative aux mandats spéciaux, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que Thonon Agglomération prenne à sa charge, le montant des inscriptions, de l'hôtel ainsi que le trajet pour les 7 participants au congrès.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la prise en charge par Thonon Agglomération des frais d'inscription, de déplacement et de séjour à la convention de l'ADCF qui se déroule à Dunkerque du 14 au 16 octobre 2026 pour les personnes suivantes :

- Mesdames Claire CHUINARD, Sandrine DETURCHE, Laetitia VENNÉ,
- Messieurs Cyril DEMOLIS, Christophe SONGEON, Jérôme HASSAN et François DEVILLE.

PRÉCISÉ que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

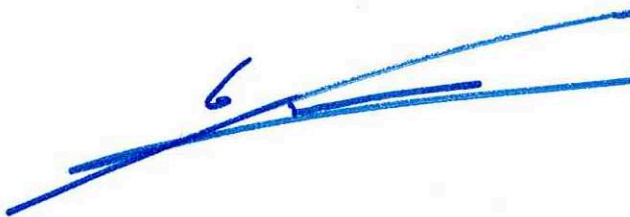
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtizia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sabrina ARENA (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Thomas LAROCHE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00322

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE THONON AGGLOMERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1,
VU l'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 01/09/2026.

CONSIDERANT que les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 1000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a été installé le 14 avril 2026.

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire peut déléguer au président la prérogative de fixer le lieu des séances du Conseil Communautaire lorsque ces dernières se tiennent dans un lieu différent de l'espace des instances de Perrignier ainsi que de dresser la liste des salles équipées des moyens suffisants permettant d'organiser les instances par téléconférence.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

DELEGUE à Monsieur le Président la prérogative de fixer le lieu des séances du Conseil Communautaire lorsque ces dernières se tiennent dans un lieu différent de l'espace des instances ainsi que de dresser la liste des salles équipées des moyens suffisants permettant d'organiser les instances par téléconférence.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

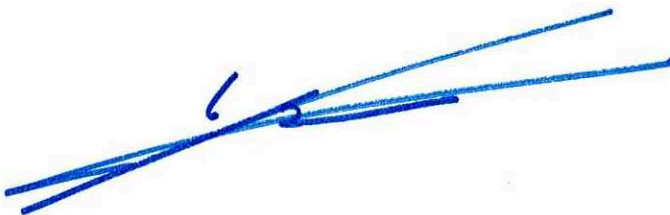
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTNONE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtizia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sabrina ARENA (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Thomas LAROCHE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00323
CENTRE INTERCOMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CIAS) - Désignation d'un représentant de Thonon Agglomération

VU le code général des collectivités territoriales,
VU les articles L. 123 4 à L. 123 8 et R. 123 1 à R. 123 7, R. 123 10 à R. 123 23 et R. 123 25 du Code de l’action sociale et des familles,
VU la délibération n° 2026.00174 du 05 mai 2026 désignant les représentants de Thonon Agglomération au sein du CIAS.

CONSIDERANT la démission de Monsieur Frédéric Gerdil.
CONSIDERANT que le Code de l'action sociale et de la famille (CASF), prévoit que le conseil d'administration d'un CIAS soit composé du Président de l'EPCI, qui en assure la présidence, et en nombre égal de membres élus et de membres nommés.
CONSIDERANT que parmi ces membres nommés doivent figurer un représentant de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.
CONSIDERANT que Madame Catherine Mouchet se porte candidate.
CONSIDERANT la possibilité ouverte de déroger à la règle de désignation au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,

DESIGNE Madame Catherine MOUCHET comme représentant de Thonon Agglomération au sein du CIAS en remplacement de Monsieur Frédéric Gerdil.
RAPPELE la liste des représentants de Thonon Agglomération au CIAS :

Représentants de Thonon Agglomération au sein du CIAS
Fatima BOUVIER
Stéphane CARRE
Sophie CHESSEL
Claire CHUINARD
Sandrine DELERCE
Pascal GENOUD
Laëtitia VENNÉ
Michel VUILLAUME
Agnès HUBERT
Isabelle PLACE-MARCOZ
Catherine MOUCHET
Jérôme HASSAN

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sabrina ARENA (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Thomas LAROCHE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00324
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES DE TRANSFERT (CLECT)

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CC2026.00142 du 05 mai 2026 de Thonon Agglomération portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

CONSIDERANT que la CLECT est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune, qu'à défaut de désignation, le maire siégera.
CONSIDERANT que l'agglomération est représentée par son Président.
CONSIDERANT que les conseils municipaux des 25 communes ont désigné leurs représentants à ladite commission et que l'agglomération a réceptionné la totalité des membres désignés par les communes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE la composition de la CLECT, conformément aux délibérations des communes membres de l'agglomération et du Conseil Communautaire du 05 mai dernier de la manière suivante :

Collectivité	Date conseil	N° délibération	Titulaire
Thonon Agglomération	05/05/2026	CC2026.00142	Cyril DEMOLIS

Collectivité	Date conseil	N° délibération	Titulaire	Suppléant
ALLINGES	05/06/2026	D2026_041	Gilles NEURAZ	Nathalie DENIAU
ANTHY	22/06/2026	066/2026	Rémy VIOUT	Gérard TALLIO
ARMOY	08/07/2026	30/2026	Agnès HUBERT	Mathieu LEGROS
BALLAISON	05/06/2026	5	Arnaud ROHRIG	Christophe SONGEON
BONS	08/06/2026	D2026_060815	Jérôme HASSAN	Pierre DUPERRIER
BRENTTHONNE	02/06/2026	2026-07-41	Michel BURGNARD	Nicolas ROTH
CERVENS	05/06/2026	2026-45	Yann MATRINGE	Gil THOMAS
CHENS	05/06/2026	D2026-63	Aubert DE PROYART	Audrey PARIS
DOUVAIN	06/07/2026	DEL20260706_03	Marine BUREAU	Claire CHUINARD
DRAILLANT	01/06/2026	2026-07-02	Claude MAURICE	Pascal GENOUD
EXCENEVEX	01/06/2026	DEL-2026-057	Damien L'HUILLIER	Catherine MOUCHET
FESSY	15/06/2026	35/2026	Patrick CONDEVAUX	Stéphane BARONE
LYAUD	01/07/2026	53/2026	Joseph DEAGE	Murielle FILLON
LOISIN	29/06/2026	2026-06-13-52	Wener VON GROSS	Laëtitia VENNEN
LULLY	05/06/2026	2026_033	René GIRARD	Mélanie MARULLAZ_LEQUEUX
MARGENCEL	05/06/2026	2026-06-09	Didier RENAUD	Sophie ANTIGNY
MASSONGY	05/06/2026	2026-35	Sandrine GRILLET-DETURCHE	Anne LANDEMAINE
MESSERY	02/06/2026	2026/056	Cyril PUECH	Thi Nhu Hao HUET

THONON agglomération

NERNIER	21/08/2026	D2026-040	Christian BREUZA	Laurent GRILLON
ORCIER	30/06/2026	2026-51	Catherine MARTINERIE	Joseph BERTHE
PERRIGNIER	05/06/2026	2026/45	Arthur ROIDOR	Noël MATHIAN
SCIEZ	18/05/2026	2026-05-02	Christine MARTINELLI	Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS	24/06/2026	CM260624_019	Richard BAUD	Guillaume DUCROT
VEIGY	29/06/2026	DEL_2026_089	Erwan GAULTIER	Philipp DALHEIMER
YVOIRE	22/06/2026	2026-55	Erick MAGLI	Ghislaine WILLEMIN

PRECISE qu'assisteront également à ces séances à titre d'experts, le Receveur de la Communauté d'Agglomération et le Directeur Général des Services et tout agent de la communauté susceptible d'éclairer les travaux de la commission.

PRECISE que les règles de fonctionnement de cette commission seront fixées à l'occasion de sa première réunion (présidence, convocation, quorum, ...).

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

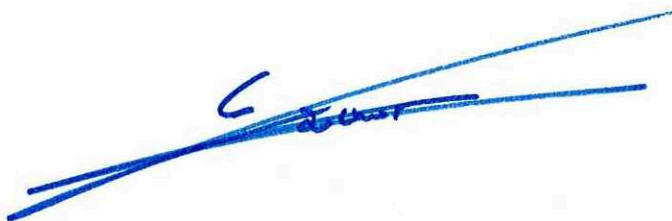
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sabrina ARENA (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Thomas LAROCHE

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00325

POLE METROPOLITAIN - Projet de modification des statuts

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants, L.5731-1 et suivants et L. 1115-4-1 ainsi que l'article L5721-6-1,

VU les articles L. 1231-1 et suivants du Code des transports,

VU les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024,

VU la délibération n° c_20240527_mob_51 du 27 mai 2024, du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Genevois approuvant le transfert effectif de la compétence « à la carte », relative à l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, au Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF),

VU la délibération n° CC_2024_0078 du 26 juin 2024, du Conseil Communautaire de l'agglomération Annemasse – Les Voirons approuvant le transfert effectif de la compétence « à la carte », relative à l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, au Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF),

VU la délibération n° 2024-46 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 04 octobre 2024 approuvant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence AOM au 1^{er} juillet 2025,

VU la délibération n° CC_2025_0083 du Conseil Communautaire de l'agglomération Annemasse – Les Voirons du 24 juin 2025 approuvant la mise à jour de l'intérêt communautaire des parkings-relais,

VU la délibération n° c_20250630_mob_094 Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Genevois du 07 juillet 2025 approuvant la définition de l'intérêt métropolitain de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour l'aménagement, la gestion et la gestion des parkings-relais,

VU la délibération n° CS2025-50 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 02 juillet 2025 approuvant la définition de l'intérêt métropolitain de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour l'aménagement, la gestion et la gestion des parkings-relais,

VU la délibération n° CS2026-71 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français approuvant le projet de réforme statutaire visant à préciser la compétence optionnelle AOM et son intervention en matière de création, d'aménagement et de gestion de parcs-relais (P+R),

VU le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT la demande des représentants de l'Etat de sécuriser l'intervention du Pôle métropolitain en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en matière de création, d'aménagement et de gestion de parkings-relais.

CONSIDERANT que les parkings relais, aussi appelés parcs P+R, sont une composante importante de la multimodalité. Ils incitent au transfert modal de la voiture vers les transports collectifs et constituent un maillon de la chaîne d'intermodalité. Ils permettent, à proximité des centres-villes et des nœuds de transports en commun (pôles d'échanges multimodaux, gares...), de stationner les véhicules et des vélos pour emprunter une autre solution modale. Ils participent directement de l'accès aux réseaux de transport en commun et à désaturer les axes sur lesquels une alternative en transport existe. Avec les services qui s'y déploient (accès à des bornes de recharge pour les véhicules électriques), ils sont un levier de la décarbonation des mobilités du territoire de l'AOM.

Le transfert de ces parcs P+R implique le transfert de l'ensemble des obligations du propriétaire (en fonctionnement et en investissement).

Ainsi, le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français, par délibération n° CS2026-71 a décidé de modifier l'article 6.2.2. « Autorité Organisatrice des Mobilités » de l'article 6.2 « Compétences optionnelles dites à la carte » des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français de la manière suivante :

THONON agglomération

« Chaque membre du Pôle métropolitain peut décider de lui confier la compétence pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports et pour la création, l'aménagement et la gestion des équipements d'intérêt métropolitain participant à la mobilité multimodale tels les parcs relais. »

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et aux statuts du Pôle métropolitain du Genevois, la modification statutaire est subordonnée à l'accord des huit Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) membres du Pôle métropolitain, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement, à savoir l'unanimité des membres. L'organe délibérant de l'EPCI dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer, par délibération, à la majorité simple. A défaut de délibération des membres dans le délai de trois mois, leur décision relative à la modification statutaire est réputée défavorable (cf article L5711-1 du CGCT précisant que la « dernière phrase du dernier alinéa de l'article L5211-17 n'est pas applicable).

Tel est l'objet de la présente délibération.

Lorsque les conditions de majorité seront réunies, le Préfet pourra prononcer par arrêté, l'approbation des nouveaux statuts du Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE les nouveaux statuts du Pôle métropolitain du Genevois français joints à la présente délibération intégrant modification de l'article 6.2.2. « Autorité Organisatrice des Mobilités » de l'article 6.2 « Compétences optionnelles dites à la carte » des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français telle que rédigée ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment de la notification de la présente délibération à l'autorité exécutive du Pôle métropolitain du Genevois français.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sabrina ARENA (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00326

POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS (PMGF) - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2025

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Pôle Métropolitain du Genevois Français dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions d'intérêt métropolitaines, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, portées par le Pôle Métropolitain du Genevois Français au cours de l'année 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2025 du PMGF.

INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Pôle Métropolitain du Genevois Français.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

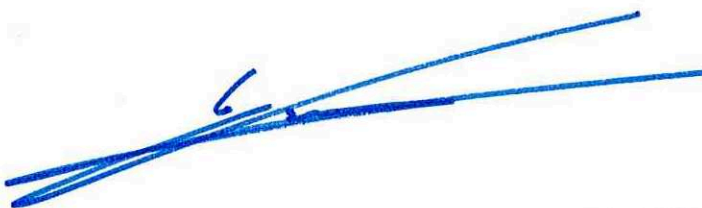
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 36
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à Mme Sabrina ARENA (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00327

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS (SIAC) - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2025

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions portées annuellement par le syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2025 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).
INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtizia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00328

TERACTEM - Rapport d'activités 2025

VU l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport d'activité 2025 de la société TERACTEM.

CONSIDERANT que le rapport d'activité, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions portées annuellement par la société.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activité 2025 de la société TERACTEM.
INDIQUE que la présente délibération sera adressée à la société TERACTEM.

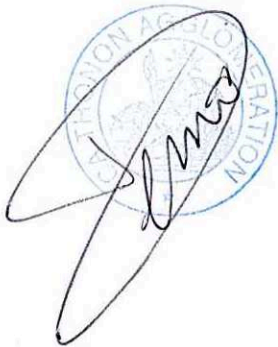
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00329

CONVENTION ENTRE THONON AGGLOMERATION ET LA CENTRALE d'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT) PORTANT SUR DES PRESTATIONS D'ACQUISITION ET DE MISE EN OEUVRE DE MATERIELS DE RESEAUX ET DE SOLUTIONS DE SECURITE, MAINTENANCE ET PRESTATIONS ASSOCIEES

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2113-2 définissant les modalités d'intervention des centrales d'achat,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2113-4 définissant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié.

CONSIDERANT l'adhésion à la Centrale d'Achat pour le NUMérique et les Télécoms par la collectivité.
CONSIDERANT le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel d'infrastructure réseaux et les prestations associées de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à l'usager.

CONSIDERANT que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées.

CONSIDERANT que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER, Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00330

CONVENTION ENTRE THONON AGGLOMERATION ET LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT) PORTANT SUR DES PRESTATIONS D'ACQUISITION DE MATERIELS SERVEURS, STOCKAGE, SAUVEGARDE DES DONNEES, MAINTENANCE ET PRESTATIONS ASSOCIEES

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2113-2 définissant les modalités d'intervention des centrales d'achat,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2113-4, définissant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié.

CONSIDERANT le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel d'infrastructure et les prestations associées de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à l'utilisateur.

CONSIDERANT que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées.

CONSIDERANT que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique.

CONSIDERANT l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale.

CONSIDERANT que l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

APPROUVE l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) annexée à la convention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention, son annexe et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00331

CONVENTION ENTRE THONON AGGLOMERATION ET LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS (CANUT) PORTANT SUR LA FOURNITURE DE SOLUTION D'HEBERGEMENT ET SERVICES ASSOCIES

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2113-2 définissant les modalités d'intervention des centrales d'achat,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L2113-4 définissant que l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié.

CONSIDERANT l'adhésion à la Centrale d'Achat pour le Numérique et les Télécoms par la collectivité.
CONSIDERANT le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel d'infrastructure réseaux et les prestations associées de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à l'usager.

CONSIDERANT que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées.

CONSIDERANT que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

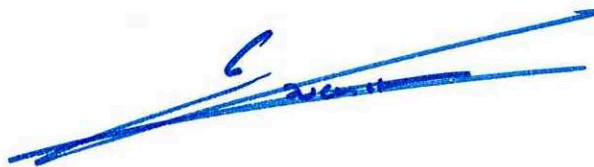
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
VOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNÉ donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00332

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – "Belvédère", 13 avenue d'Evian à Thonon-les-Bains

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 190555 signé entre SA Alliade Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de THONON-LES-BAINS en date du 04/02/2026 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16/06/2026.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 921 343,00 euros souscrit par SA Alliade Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 190555 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 29 logements sociaux, 11 PLAI, 15 PLUS et 3 PLS, en VEFA dans l'opération « BELVEDERE », située 13 avenue d'Evian à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|---|
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 921 343,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 190555 constitué de 7 lignes du Prêt. |
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 1 960 671,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 29 logements locatifs sociaux, 11 PLAI, PLAIA, 15 PLUS et 3 PLS en VEFA dans l'opération « BELVEDERE », située 13 avenue d'Evian à THONON-LES-BAINS. |
| | Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. |
| PRECISE | que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. |
| PRECISE | que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. |
| PRECISE | que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. |
| VALIDE | sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération. |
| PRECISE | que cette convention intervenante entre SA Alliade Habitat et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires. |

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

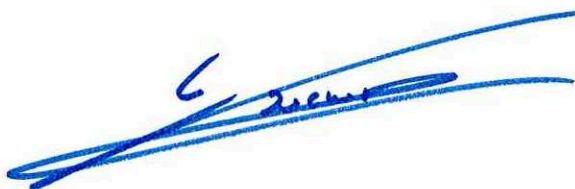
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

A circular blue stamp of the Thonon Agglomération is visible, with a handwritten signature in blue ink written over it.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

THONON agglomération

N° CC2026.00333

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – "Les Grandes Vignes" 58 ter avenue de Ripaille à THONON-LES-BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 188592 signé entre SA ERILIA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de THONON-LES-BAINS en date du 04/02/2026 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15/07/2026.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 925 979 euros souscrit par SA ERILIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 188592 constitués de 4 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 22 logements sociaux, 7 PLAI et 15 PLUS en MOD, dans l'opération « Les Grandes Vignes », située 58 ter Avenue de Ripaille à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|--|
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 925 979 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 188592 constitué de 4 lignes du Prêt. |
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 1 462 989,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 22 logements locatifs sociaux, 7 PLAI et 15 PLUS en MOD dans l'opération « Les Grandes Vignes », située 58 ter Avenue de Ripaille à THONON-LES-BAINS.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. |
| PRECISE | que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. |
| PRECISE | que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. |
| PRECISE | que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. |
| VALIDE | sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération. |
| PRECISE | que cette convention intervenante entre SA ERILIA et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignment, tiers à la convention. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires. |

THONON agglomération

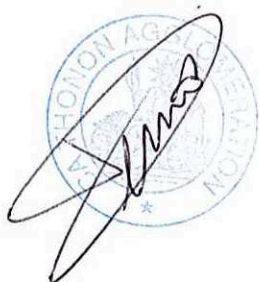
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a circular official seal of Thonon Agglomération. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink. The seal contains the text 'THONON AGGLOMERATION' and a small star.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00334

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – "Le Lodge" Rue des Frasses à PERRIGNIER

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 180142 signé entre la SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de PERRIGNIER en date du 27/05/2025 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16/06/2026.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 261 900 euros souscrit par la SEMCODA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 180142 constitués de 4 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 3 logements sociaux, 1 PLAI, et 2 PLUS en VEFA dans l'opération située 280 Rue des Frasses à PERRIGNIER. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|--|
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 261 900 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 180142 constitué de 4 lignes du Prêt. |
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 130 950 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 3 logements locatifs sociaux, 1 PLAI et 2 PLUS en VEFA dans l'opération « LE LODGE », située 280 Rue des Frasses à PERRIGNIER. |
| PRECISE | Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. |
| PRECISE | que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. |
| PRECISE | que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. |
| VALIDE | sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération. |
| PRECISE | que cette convention intervenante entre la SEMCODA et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires. |

THONON agglomération

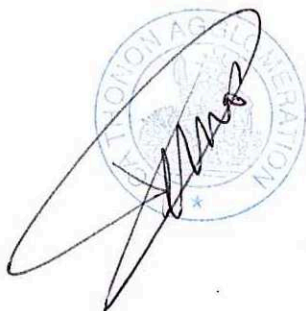
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

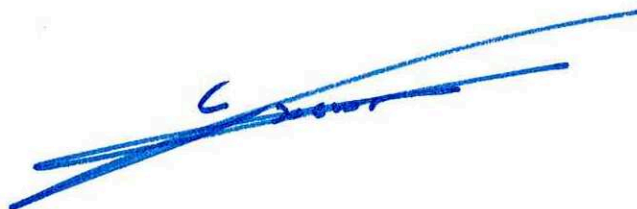
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

A circular blue stamp of Thonon Agglomération is partially obscured by a large, stylized black ink signature.

Le secrétaire de séance

A large, stylized blue ink signature is written over the text.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00335

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – "L'Eloge 1" 36 avenue Jules Ferry à THONON-LES-BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 185416 signé entre SA Alliade Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de THONON-LES-BAINS en date du 30/04/2026 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 15/07/2026.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 936 007 euros souscrit par SA Alliade Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 185416 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 17 logements sociaux, 6 PLAI, 10 PLUS et 1 PLS, en VEFA dans l'opération « L'Eloge 1 », située 36, avenue Jules Ferry à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|---|
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 936 007 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 185416 constitué de 7 lignes du Prêt. |
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 968 003,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 17 logements locatifs sociaux, 6 PLAI, 10 PLUS et 1 PLS en VEFA dans l'opération « L'Eloge 1 », située 36, avenue Jules Ferry à THONON-LES-BAINS. |
| PRECISE | Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. |
| PRECISE | que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. |
| PRECISE | que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. |
| VALIDE | sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération. |
| PRECISE | que cette convention intervenante entre SA Alliade Habitat et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires. |

THONON agglomération

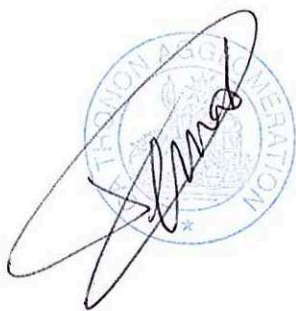
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

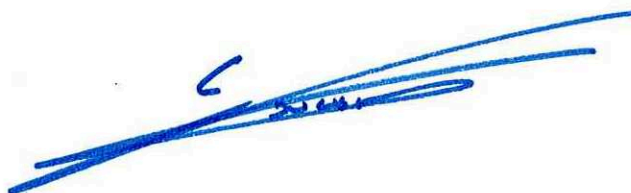
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

A circular blue stamp of Thonon Agglomération is visible, with a black ink signature written over it.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature is written over a circular blue stamp of Thonon Agglomération.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00336

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – " La Canopée" Chemin de la Vionnaz à THONON-LES-BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 176998 signé entre CDC Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de THONON-LES-BAINS en date du 19/05/2025 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 06/01/2026.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 808 326,00 euros souscrit par CDC Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 176998 constitués de 4 lignes du prêt. La présente garantie porte sur 8 logements sociaux, 4 PLAI et 4 PLUS, en VEFA, dans l'opération « La Canopée », située Chemin de Vionnaz à THONON-LES-BAINS. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|----------|---|
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 808 326,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 176998 constitué de 4 lignes du Prêt. |
| ACCORDE | sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 404 163,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 8 logements locatifs sociaux, 4 PLAI et 4 PLUS en VEFA dans l'opération « La Canopée », située Chemin de Vionnaz à THONON-LES-BAINS.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. |
| PRECISE | que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. |
| PRECISE | que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. |
| PRECISE | que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci. |
| VALIDE | sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération. |
| PRECISE | que cette convention intervenante entre CDC Habitat et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention. |
| AUTORISE | Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires. |

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

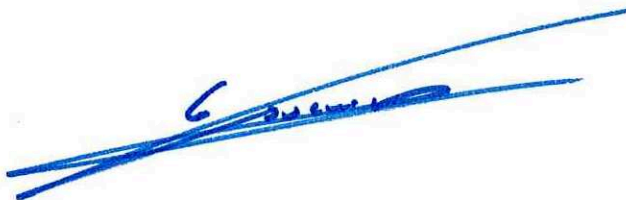
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

A circular blue stamp of Thonon Agglomération is visible. Overlaid on it is a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several long, sweeping strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00337

GESTION TRANSITOIRE DES AIDES AU LOGEMENT SOCIAL

VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,
VU la délibération n° CC001197 du Conseil Communautaire du 6 avril 2021 relative au règlement d'attribution des aides à destination des porteurs de projets d'habitat social,
VU la délibération n° CC2025.00312 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 16 décembre 2025, approuvant le PLUi-HM.

CONSIDERANT le Programme d'Orientations et d'Actions du volet Habitat du PLUi-HM qui conditionne l'octroi des aides à la qualité des opérations en s'appuyant sur la Charte Habitat, dont la révision va être lancée prochainement et qui par ailleurs, ne prévoit aucun soutien financier direct ou indirect à la production du Logement Locatif Intermédiaire.

CONSIDERANT l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Habitat qui vise notamment à encadrer la production du Logement Locatif Intermédiaire afin que celle-ci soit en adéquation avec les besoins du territoire.

CONSIDERANT le positionnement du Bureau Communautaire du 01 septembre 2026.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le prolongement des modalités d'octroi du PLH 2020-2026 tant en matière d'aides directes qu'indirectes au logement social jusqu'à l'approbation du nouveau règlement des aides et à sa mise en œuvre.
- VALIDE le principe de ne pas garantir les prêts finançant la production du Logement Locatif Intermédiaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

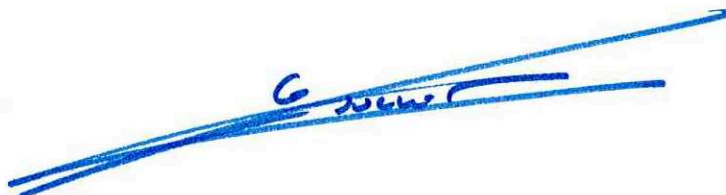
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00338

CONVENTION OBSERVATOIRE DES LOYERS 2026

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 27 juillet 2023 délivrant l'agrément d'observatoire local des loyers à l'ADIL de la Haute-Savoie,
VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2026-2026,
VU la délibération n° CC002011 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 novembre 2022 actant la participation de Thonon Agglomération à la création de l'observatoire Local des Loyers départemental.

CONSIDERANT que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a rendu obligatoire la mise en place d'observatoires locaux des loyers au sein des zones tendues, soumises à la taxe sur les logements vacants.

CONSIDERANT le projet de convention joint à la présente délibération en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention ci-joint pour l'année 2026, définissant le montant de la participation de Thonon Agglomération à 10 259 €.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

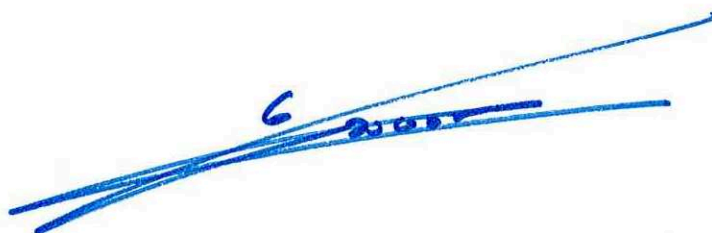
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00339

PRESENTATION RAPPORT TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES (Délégation de Service Public) - 2025

VU l'article L3135-1 du Code de la commande publique,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° CC001548 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,
VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,
VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 janvier 2022 approuvant l'avenant n° 1 permettant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon »,
VU la délibération n° CC001739 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 mars 2022 approuvant l'avenant n° 2 portant adoption des modifications des dates de prise en charge des services de mobilité par le délégataire,
VU la délibération n° CC2394 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 octobre 2023 approuvant l'avenant n° 3 portant points de restructuration du Réseau STAR'T,
VU la délibération n° CC00089 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 mars 2024 approuvant l'avenant n° 4 portant points de restructuration du Réseau STAR'T et l'évolution du parc VAE,
VU la délibération n° CC2024.00266 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 Juillet 2024 approuvant l'avenant n° 5 portant modification des lignes H - J - L - P,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 08 septembre 2026.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport annuel 2025 concernant le fonctionnement du réseau de Transport collectif de voyageurs établi par le délégataire RDB Thonon.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

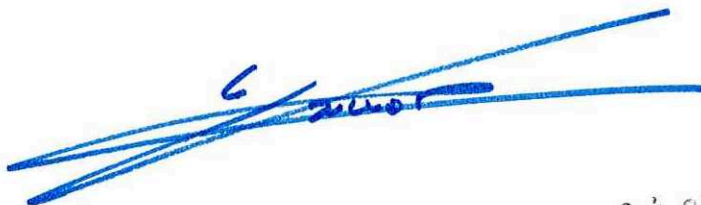
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTNONE : M. Michel BURGARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GARDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00340

DEPLACEMENT ET AMENAGEMENT DE L'ARRET DE BUS "CHEZABOIS" A BALLAISON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT la nécessité de déplacer et aménager l'arrêt de bus « CHEZABOIS » sur la RD1 sur le territoire de la Commune de Ballaison.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération est compétent pour « la réalisation, l'entretien et la gestion des arrêts de bus ».

CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de déplacement et d'aménagement de l'arrêt de bus « Chezaboïs » à Ballaison destiné à améliorer la sécurité et les conditions d'utilisation de cet arrêt.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'autorisation de déplacement et l'aménagement.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341), Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00341

APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE D'ANTHY POUR LA PARTIE "CODE DE L'ENVIRONNEMENT"

VU le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1321-1 et suivants relatifs à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine,
VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 214-1 et suivants relatifs aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA),
VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L. 110-1 et suivants,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 1986 autorisant la dérivation des eaux du point d'eau situé à Anthy,
VU l'avis de l'autorité environnementale (MRAE Auvergne Rhône-Alpes) n° 2020-ARA-KKP-2811 du 24 novembre 2020 exemptant le projet d'étude d'impact,
VU l'étude hydrogéologique réalisée par Philippe ROUSSET en date d'avril 2025 définissant les périmètres de protection,
VU la délibération n° CC2025.00184 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2025 autorisant l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP, de l'instauration de périmètres de protection et de l'enquête parcellaire – Nappe du Bois d'Anthy,
VU le dossier d'autorisation environnementale déposé le 5 septembre 2025 en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour le projet de prélèvement dans la nappe d'Anthy pour l'alimentation en eau potable, sur la commune d'ANTHY SUR LEMAN,
VU la délibération n° CC2026.00025 du Conseil Communautaire du 27 janvier 2026 autorisant la procédure d'utilité publique portant dérivation des eaux,
VU les avis des différents services et communes consultés dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale,
VU l'arrêté d'ouverture d'enquête n° ARS/DD74/DSP/2026-13 concernant la révision et instauration des périmètres de protection des captages et forage du Bois d'Anthy situés sur les territoires des communes de ANTHY-SUR-LEMAN, ALLINGES, MARGENCEL et THONON-LES-BAINS, en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de ANTHY-SUR-LEMAN et gérés par Thonon Agglomération et le prélèvement dans la nappe d'Anthy pour une alimentation en eau potable sur la commune d'ANTHY-SUR-LEMAN, en date du 24 mars 2026, organisant l'enquête publique du 18 mai 2026 au 20 juin 2026,
VU le dossier d'enquête publique, les observations exprimées, le rapport et les conclusions motivées de la Commissaire Enquêteur du 21 juillet 2026,
VU l'avis du CODERST du 25 août 2026 portant sur les périmètres de protection du captage et du forage du Bois d'Anthy-sur-Léman.

CONSIDERANT l'absence d'avis défavorable des communes consultées pendant l'instruction de l'autorisation environnementale.

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'enquête publique, des réponses ont été apportées au procès-verbal de la commissaire enquêteur.

CONSIDERANT l'avis favorable sans réserve de la commissaire enquêteur en date du 21 juillet 2026.

CONSIDERANT l'avis favorable du CODERST.

CONSIDERANT que ce captage situé sur la commune d'Anthy est indispensable pour assurer la distribution d'eau potable aux habitants de cette commune.

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour satisfaire aux besoins de la population, d'augmenter la production de ce point d'eau en recourant à l'exploitation d'un forage.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	les conclusions de l'enquête publique au titre du code l'environnement.
DÉCLARE	l'intérêt général du projet, compte tenu de son importance pour l'alimentation en eau potable de la commune.

THONON agglomération

CONFIRME

la volonté de Thonon Agglomération à mettre en œuvre ce projet sur la base des éléments ayant fait l'objet de l'enquête publique, cet engagement valant déclaration de projet.

PRÉCISE

que la présente délibération :

- Sera affichée à l'Antenne de Ballaison de Thonon Agglomération - Domaine de Thénières - 74140 BALLAISON et dans les 4 Mairies concernées par le projet,
- Fera l'objet d'une mention dans un journal local. Chacune des formalités de publicité doit, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, mentionner le ou les lieux, où le dossier peut être consulté,
- Sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie,
- Sera publiée au recueil des actes administratifs selon les modalités définies aux articles L.5211-47 et R.5211-41 du Code Général des collectivités territoriales.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341),
M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00342

EAU POTABLE - Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2025

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 septembre 2026,
VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie d'eau potable du 01 septembre 2026,
VU le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération.

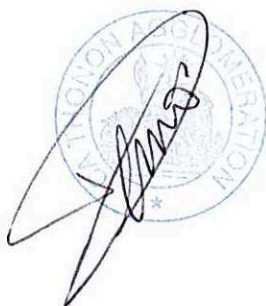
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

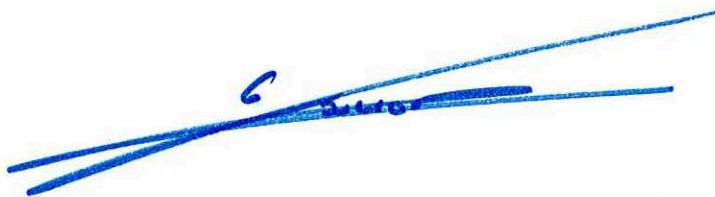
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341),
M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00343

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2025

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2224-5,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 08 septembre 2026.

VU les rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les rapports annuels 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération.

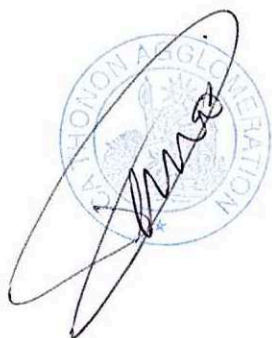
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

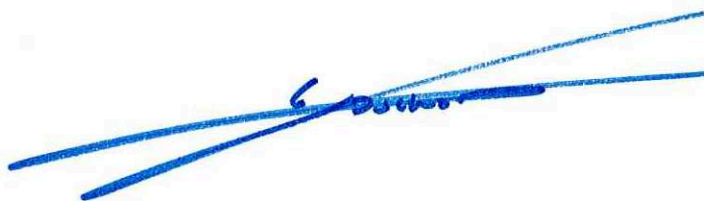
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTTHONNE : M. Michel BURGARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341),
M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00344

CONVENTION DE DEVOIEMENT RESEAU EAUX USEES - FORTUNE EST - ALLINGES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant les statuts de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT le permis de construire PC 074 005 19B0004 T02 accordé pour la réalisation de 127 logements dans 4 bâtiments et 23 maisons individuelles, par la société BOUYGUES IMMOBILIER, sur les parcelles AK 227/78/60/61/62/77/79/86/228 de la Commune d'Allinges.

CONSIDERANT les contraintes d'espace du projet, associées à la nature des fondations projetées emportant la nécessité de dévier le collecteur d'assainissement qui traverse actuellement les parcelles citées.

CONSIDERANT la nature des futurs travaux qui répondent aux exigences techniques du Service de l'Eau et de l'Assainissement de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'intérêt d'une réalisation synchronisée et conjointe des différents corps de métier entre les travaux de déviation du réseau et de fondation du bâtiment.

CONSIDERANT les termes de la convention à intervenir entre Thonon Agglomération et la société BOUYGES IMMOBILIER notamment les modalités administratives et financières du dévoiement du réseau public d'assainissement, propriété de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	les termes de la convention.
REGULARISE	la servitude de passage de la canalisation.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents afférents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341),
M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON

agglomération

N° CC2026.00345

COMMANDE PUBLIQUE / MUTUALISATION DES SERVICES - APPEL D’OFFRES OUVERT N° MAPA-2026-29(SEA) – TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX HUMIDES AUTOUR DU PASSAGE A NIVEAU 66 COMMUNE DE PERRIGNIER - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2123-1 et suivants, R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique relatives aux marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA).

CONSIDÉRANT que Thonon Agglomération, gestionnaire des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune de Perrignier, doit engager des travaux de dévoiement de ses réseaux existants en prévision de la création d'un passage inférieur pour la RD n° 135 sous la voie SNCF, au passage à niveau n° 66 (PN66), projet porté par le Département de la Haute-Savoie et SNCF Réseau.

CONSIDÉRANT le marché de maîtrise d'œuvre notifié au Cabinet MERLIN portant sur les travaux de dévoiement des réseaux humides sur l'emprise de la future A412 et de ses projets connexes.

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 30.06.2026 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP - JOUE - profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info - site internet.

CONSIDÉRANT l'avis rectificatif publié le 02.07.2026 sur les mêmes supports de publication portant prolongation du délai de consultation afin d'ouvrir à une large concurrence.

CONSIDÉRANT l'engagement d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

CONSIDÉRANT que le marché est décomposé en une tranche ferme et deux tranches optionnelles « Prés d'Eau » et « Grandes Teppes », sans allotissement.

CONSIDÉRANT le démarrage prévisionnel du marché courant septembre 2026, pour un délai d'exécution de :

Tranche	Délai
Tranche ferme	17 semaines maxi
Tranche optionnelle « Prés d'Eau »	26 semaines maxi
Tranche optionnelle « Grandes Teppes »	13 semaines maxi

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été réceptionnée dans le cadre de cette consultation, laquelle s'est révélée conforme au règlement de consultation et prescriptions du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de l'offre établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse de l'offre.

CONSIDÉRANT la décision de la commission pour avis du 08.09.2026 portant attribution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune de Perrignier (PN66), attribué à l'entreprise COLAS France – PERRIER 74, ZI – 43 Rue des Entreprises – CS 70249 - 74 550 PERRIGNIER – Siret n° 329 338 883 045 10, décomposé comme suit :

Tranche	Objet	Montant en € HT
Tranche ferme	Eau potable, eaux usées, eaux pluviales –	635 967,62

THONON agglomération

	Route de la Gare / Chemin du Coucou	
Tranche optionnelle « Prés d'Eau »	Eau potable, eaux usées, eaux pluviales – Route des Prés d'Eau	450 370,42
Tranche optionnelle « Grandes Teppes »	Eau potable, eaux usées – Route des Grandes Teppes	303 952,89
TOTAL		1 390 290,93

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution, notamment les ordres de service portant affermissement des tranches optionnelles « Prés d'Eau » et « Grandes Teppes », selon le calendrier prévisionnel indiqué ainsi que toute modification en cours d'exécution le cas échéant.
- PRÉCISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées, et que le marché est assorti de pénalités de retard dans les conditions fixées au cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTNONE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341),
M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00346

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DES SES AFFLUENTS (SM3A) - Présentation du rapport d'activités 2025

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions de ce syndicat, afin d'améliorer la gestion du risque d'inondation et de préserver l'environnement de notre territoire, portées par le SM3A au cours de l'année 2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- PREND acte du rapport d'activités 2025 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A).
INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

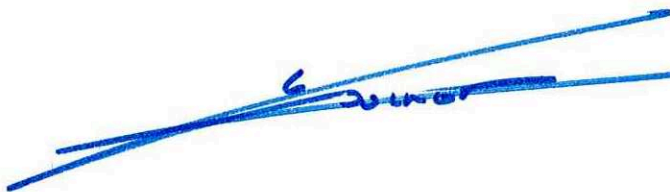
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTNONE : M. Michel BURGARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNED donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341),
M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00347

DOMAINE DE CHIGNENS - Règlement de vente de bois

VU les articles L2121-29 et L5211-1 du CGCT selon lesquels le conseil d'agglomération règle par ses délibérations les affaires de la communauté d'agglomération

VU la délibération n° 2025.00187 approuvant la vente du bois abattu sur le domaine de Chignens.

CONSIDERANT les abattages et élagages de sécurisation réalisés sur le domaine de Chignens.

CONSIDERANT la nécessité d'un règlement pour encadrer la vente et l'évacuation des bois par des particuliers.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de règlement encadrant la vente et l'évacuation des bois par les particuliers.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

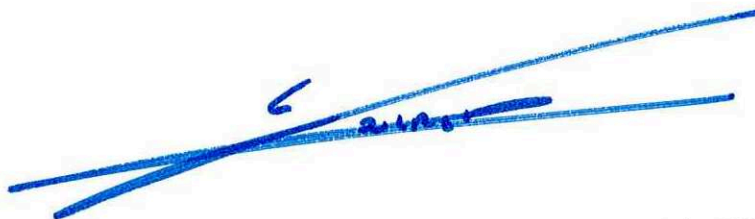
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 39
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341),
M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00348

GESTION DES SITES NATURA 2000 - Convention de travaux pour les sites « Zones humides du Bas-Chablais » et « Marival-chilly »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° BC002456 du Bureau Communautaire du 05 décembre 2023 relative à la prise de compétence Natura 2000 par la Région et demandant une dérogation auprès de la région AURA pour conserver au sein de Thonon Agglomération l'animation et la gestion des sites Natura 2000,
VU la délibération n° 2024.00360 du Bureau Communautaire du 5 novembre 2024 relative au renouvellement de la candidature de Thonon Agglomération auprès de la Région en tant que structure porteuse de l'animation des sites Natura 2000,
VU la délibération n° BC2024.00279 du Bureau Communautaire du 24 septembre 2024 relative à la demande de subvention auprès de la Région pour les travaux de gestion des sites Natura 2000,
VU le projet de convention à intervenir entre Thonon Agglomération et les propriétaires privés afin d'autoriser les travaux de gestion sur leurs parcelles situées en site Natura 2000, ci-annexé.

CONSIDERANT la nécessité d'entretenir la dynamique végétale favorable à la conservation des espèces et des habitats des 2 sites Natura 2000 « Zones humides du Bas-Chablais » et « Marival-chilly ».

CONSIDERANT la propriété privée de la majorité des parcelles de ces 2 sites Natura 2000.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention à intervenir entre Thonon Agglomération et les propriétaires des parcelles privées concernées pour autoriser et organiser les travaux de gestion des sites Natura 2000 FR8201722 « Zones humides du Bas-Chablais » et FR8201724 « Marival-chilly ».
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ces conventions, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 38
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL (est partie après la délibération n° CC2026.00341),
M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00349

ZAE PLANBOIS PARC - lot 11 - Cession du bail à construction de l'EURL Tanriverdi à la SAS Boujon Denis

VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU le bail à construction signé le 17 mai 2022 entre Thonon Agglomération et l'EURL Tanriverdi portant sur le lot 11 de la ZAEi Planbois Parc sise à Perrignier,
VU l'avis du Bureau Communautaire du 24 février 2026 renonçant à l'application de la clause résolutoire du bail à construction,
VU la promesse de cession du bail à construction signée le 05 mai 2026 entre l'EURL Tanriverdi et la SAS Boujon Denis portant sur le lot 11 de la ZAEi Planbois Parc.

CONSIDERANT la cession entre l'EURL Tanriverdi et la SAS Boujon Denis, du bail à construction, signé le 17 mai 2022, pour une durée de 99 ans et devant se terminer le 16 mai 2121.

CONSIDERANT qu'en qualité de bailleur, Thonon Agglomération aura à intervenir dans la réitération authentique de la cession du bail à construction.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le douzième Vice-Président en charge de la stratégie, du développement économique et de l'économie circulaire, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

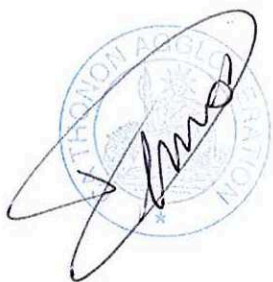
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTNONE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ALLINGES : Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00350

ZAE LES BRACOTS - Mise à bail à construction du lot 2E à la société SANICONFORT

VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n° PA 074043 16 B0003 relatif à la seconde extension de la ZAEi des Bracots, délivré le 06 avril 2017,
VU le plan général foncier de division du 08 juin 2026,
VU l'avis de France Domaines en date du 26 août 2026.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la seconde extension de la ZAEi des Bracots, située sur la commune de Bons-en-Chablais, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire.

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau Communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de la société SANICONFORT, représentée par Messieurs Bilal et Mimoun EL ARKOUBI, de prendre à bail le lot 2E, d'une surface totale de 2 408 m², aux conditions susvisées.

Monsieur le Président précise que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

La société SANICONFORT souhaite prendre à bail le lot 2E afin d'y développer son activité de plomberie et de chauffage, avec la réalisation d'un bâtiment artisanal d'environ 1 300 m² de surface de plancher, comprenant un atelier de stockage, des bureaux et des cellules à louer.

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Lot	Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur prix total	Loyer canon en € TTC
2E	Section H n°925, 943 et 954	2 408 m ²	168 560	33 712	202 272

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

THONON agglomération

DECIDE	de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans avec la société SANICONFORT, représentée par Messieurs Bilal et Mimoun EL ARKOUBI, ou toute société de substitution, sur le lot 2E d'une surface de 2 408 m ² , situé au sein de la seconde extension de la ZAEi Les Bracots, moyennant le versement d'un loyer canon de cent soixante-huit mille cinq cent soixante euros (168 560 €) hors taxe.
PRECISE	que • les frais de notaire seront à la charge du preneur, • cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur prix total, • le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte.
CHARGE	l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, notaire à Anthy-sur-Léman, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier.
AUTORISE	Monsieur le Président ou Monsieur le douzième Vice-Président en charge de la stratégie et du développement économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

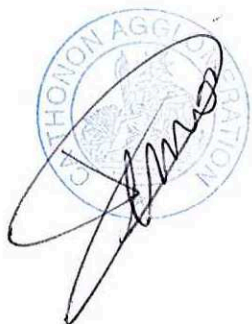
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

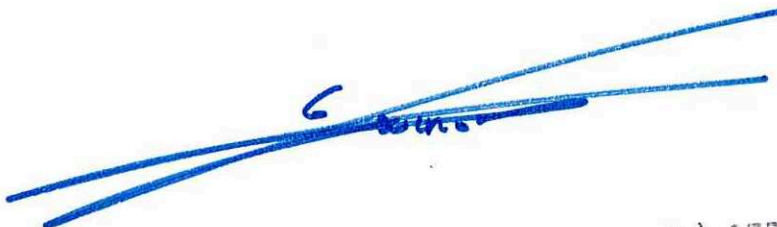
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAINE : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ALLINGES : Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00351

ZAE LES BRACOTS - Mise à bail à construction du lot 2D à la SCI ACL

VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n° PA 074043 16 B0003 relatif à la seconde extension de la ZAEi des Bracots, délivré le 06 avril 2017,
VU les promesses de bail caduques, signées le 07 octobre 2021 et le 16 octobre 2024,
VU le plan général foncier de division du 08 juin 2026,
VU l'avis de France Domaines en date du 26 août 2026.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de l'extension de la ZAEi des Bracots, située sur la commune de Bons-en-Chablais, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire.

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau Communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de la SCI ACL, représentée par Madame Emmanuelle BIDAL et Monsieur Sébastien SCIARRINO, de prendre à bail le lot 2D, d'une surface totale de 1 523 m², aux conditions susvisées.

Monsieur le Président précise que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

La SCI ACL souhaite prendre à bail le lot 2D afin d'y installer la société Transport du Chablais, avec la réalisation d'un bâtiment artisanal de 432,16 m² de surface de plancher, comprenant un atelier de stockage et des bureaux.

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Lot	Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur prix total	Loyer canon en € TTC
2D	Section H n°944 et 955	1 523 m ²	106 610	21 322	127 932

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

THONON agglomération

DECIDE	de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans avec la SCI ACL, représentée par Madame Emmanuelle BIDAL et Monsieur Sébastien SCIARRINO, ou toute société de substitution, sur le lot 2D d'une surface de 1 523 m ² , situé au sein de l'extension de la ZAEi Les Bracots, moyennant le versement d'un loyer canon de cent six mille six cent dix euros (106 610 €) hors taxe.
PRECISE	que • les frais de notaire seront à la charge du preneur, • cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur prix total, • le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte.
CHARGE	l'étude de Maître Anthony BIRRAUX, notaire à Anthy-sur-Léman, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier.
AUTORISE	Monsieur le Président ou Monsieur le douzième Vice-Président en charge de la stratégie et du développement économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ALLINGES : Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00352

COMMANDE PUBLIQUE / MUTUALISATION DES SERVICES - APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2026-24(DEC) – PRESTATIONS DE BROUAGE DE BRANCHAGE A DOMICILE - Autorisation de signature des marchés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de la commande publique (CCP),
VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP relatifs à l'appel d'offres ouvert,
VU les articles L. 2113-12 à L. 2113-16 et R. 2113-7 à R. 2113-9 du CCP relatifs aux marchés réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire et aux structures employant des travailleurs défavorisés,
VU les dispositions des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatives aux accords-cadres,
VU l'accord-cadre défini sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT la forte augmentation du tonnage de végétaux livré dans les déchetteries du territoire.

CONSIDERANT le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) adopté par Thonon Agglomération et son objectif de développement d'alternatives à l'apport en déchetterie des déchets verts.

CONSIDERANT la volonté de Thonon Agglomération de réserver cette commande à des structures employant des travailleurs en insertion, afin de favoriser l'accès à l'emploi de salariés en contrats aidés.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 25/06/2026 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, profil acheteur de la collectivité marchespublics.info et son site internet.

CONSIDERANT la décomposition de la présente consultation en 2 lots :

– lot n° 1 : Secteur Bas Chablais ;

– lot n° 2 : Secteur Thonon - Piémont ;

CONSIDERANT la durée maximale de l'accord-cadre de 4 ans (période initiale ferme de 2 ans, reconductible, par voie tacite, une fois 2 ans).

CONSIDERANT la prise d'effet prévisionnelle du marché au 06.10.2026.

CONSIDERANT le démarrage de la prestation à compter de l'émission du 1er bon de commande.

CONSIDERANT les offres réceptionnées afférentes à chacun des lots.

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 08.09.2026 portant attribution des lots n° 1 et n° 2.

CONSIDERANT les seuils minimum et maximum fixés pour les deux lots.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'exécution du présent accord-cadre seront prévus chaque année au budget de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place du service de broyage à domicile réservé aux particuliers, dans les conditions décrites ci-dessus.

THONON agglomération

- APPROUVE l'attribution du lot n° 1 à la structure suivante : LEMAN INITIATIVE EMPLOI NATURE (L.I.E.N.) située 135 chemin de l'Effly à 74140 Sciez - Siret : 391 742 822 000 29, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres du 08.09.2026.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le lot n° 1 de l'accord-cadre et tous les documents afférents liés à son exécution dans les seuils minimum et maximum fixés, sur la base des prix du bordereau des prix unitaires (BPU).
- APPROUVE l'attribution du lot n° 2 à la structure suivante : CHABLAIS INSERTION située 105c route de la Dranse - 74500 Amphion les Bains - Siret : 383 836 335 000 26, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres du 08.09.2026.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le lot n° 2 de l'accord-cadre et tous les documents afférents liés à son exécution dans les seuils minimum et maximum fixés, sur la base des prix du bordereau des prix unitaires (BPU).
- PRECISE que l'accord-cadre sera payé selon les prix du bordereau des prix unitaires (BPU), appliqués aux quantités réellement exécutées.
- INSCRIT chaque année les crédits correspondants au budget de Thonon Agglomération, pour la durée de l'accord-cadre.

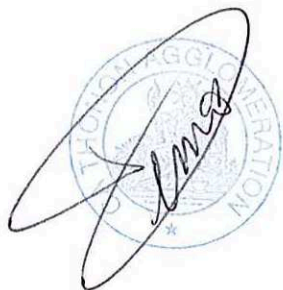
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

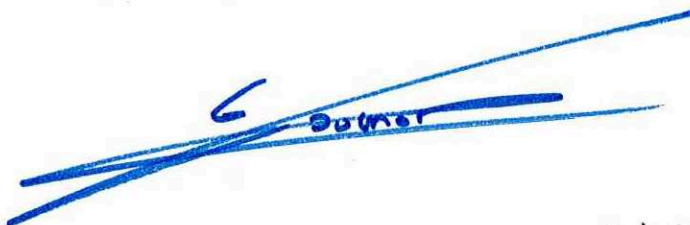
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP. 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP. 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ALLINGES : Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00353

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - Adoption du Rapport Public annuel sur la Qualité du Service (RPQS) - Exercice 2025

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2224-17-1,
VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,
VU le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 08 septembre 2026 sur ledit rapport.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

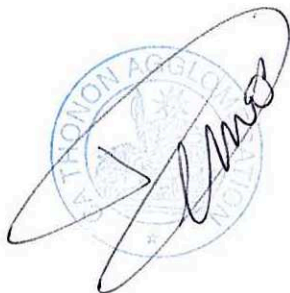
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

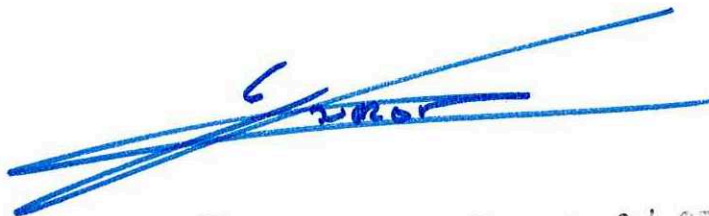
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ALLINGES : Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00354

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - Exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2224-17-1,
VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,
VU le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 08 septembre 2026 sur ledit rapport.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

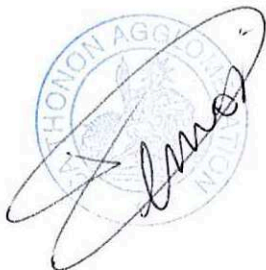
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 SEP 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 SEP 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 septembre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 37
Délégués ayant donné pouvoir : 12
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 08/09/2026

L'an deux mille vingt six, le quinze septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire 81 place de la Mairie 74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE représentée par M. Pascal KREDER
ARMOY : Mme Agnès HUBERT
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Jérôme HASSAN, M. Olivier JACQUIER
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325), M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00335)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.336)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00325)
MESSERY : M. Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Sandrine DELERCE, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Emilie JEANNIN, M. Franck DALIBARD (est arrivé après la délibération n° CC2026.00327), M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Michel VUILLAUME, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE (est arrivée après la délibération n° CC2026.00330)
YVOIRE : M. Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI donne pouvoir à M. Jérôme HASSAN
DOUVAIN : M. Thomas LAROCHE donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ
LULLY : M. René GIRARD donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
SCIEZ : Mme Fatima BOUVIER donne pouvoir à M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Eric MOUTHON donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. Stéphane CARRE donne pouvoir à Mme Sandrine DELERCE, M. Michel CAPLOT donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER
VEIGY-FONCENEX : M. Philipp DALHEIMER donne pouvoir à Mme Charlotte LAFOURCADE

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ALLINGES : Mme Johane GUICHEN HUCK (est partie après la délibération n° CC2026.00349)

THONON-LES-BAINS : Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Murat OZGONUL

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC2026.00355

APPEL A PROJETS CULTURE ET SPORT 2027 - Renouvellement du dispositif

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 01/09/2026.

CONSIDERANT la compétence statutaire facultative de « soutien aux actions culturelles et évènementielles ayant pour objet la promotion du territoire communautaire ».

CONSIDERANT la volonté d'ancrer les politiques publiques communautaires au cœur des manifestations du territoire.

CONSIDERANT la volonté d'accompagner les associations du territoire à l'organisation d'évènements communautaire d'ampleur.

CONSIDERANT la nécessité de fixer un cadre d'instruction des dossiers en cohérence avec les compétences de la collectivité.

CONSIDERANT la distinction entre les manifestations locales et des demandes d'envergure nationale ou internationale dans l'enveloppe des grands évènements.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le principe de soutien à la réalisation d'évènements contribuant à la promotion du territoire communautaire pour l'année 2027.
APPROUVE	le guide pratique, les annexes et les formulaires de demande et bilan de subvention pour l'appel à projets culture et sport.
PRECISE	que les demandes de subvention pour l'appel à projets culture et sport devront être adressées par voie numérique entre le 1 ^{er} octobre 2026 dès 8h00 et le 15 novembre 2026 à 16h00 pour un évènement se déroulant pendant l'année 2027.
APPROUVE	l'enveloppe globale de 50 000€ à répartir en fonction des projets déposés.
PRECISE	que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2027.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

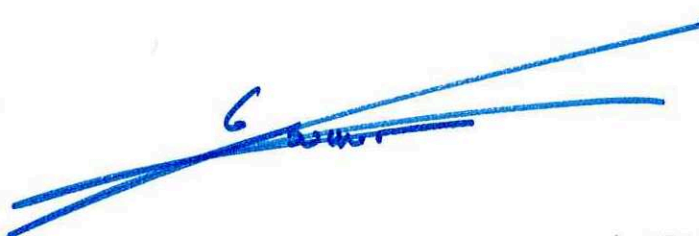
Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 OCT 2026

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 24 OCT 2026